

Politique de protection des données personnelles dans la base de données de la HEP-BEJUNE

1. Introduction

Le présent document vise à informer les personnes qui communiquent des données personnelles à la HEP-BEJUNE via la base de données :

- des modalités de traitement de celles-ci ;
- de leur droits.

2. Données personnelles

2.1. Finalité

Les données personnelles récoltées sont nécessaires à la gestion des dossiers au sein de la HEP-BEJUNE.

2.2. Communication

Les données personnelles ne sont pas communiquées à des tiers. Demeurent réservées les obligations légales en la matière (transmission à l'OFS, données anonymisées).

2.3. Responsable du traitement

Les données sont traitées par la HEP-BEJUNE, Route de Moutier 14, 2800 Delémont.

3. Obligations de la HEP-BEJUNE

Lors du traitement de données personnelles, la HEP-BEJUNE s'engage à respecter les principes suivants.

3.1. Proportionnalité

En vertu du principe de proportionnalité, la HEP-BEJUNE ne traite que les données « nécessaires à l'accomplissement des tâches légales et propres à atteindre le but visé »¹.

3.2. Bonne foi et finalité

Le traitement des données par la HEP-BEJUNE est effectué selon le principe de la bonne foi, dans le respect des finalités déterminées².

3.3. Exactitude

¹ <https://www.ppd-t-june.ch/fr/Documentation/Guides-pratiques/Obligations-a-respecter/Obligations-a-respecter.html#Obligations> et art. 17, al. 1^{er} CPDT-JUNE, RSN 150.30

² Art. 17 CPDT-JUNE

La HEP-BEJUNE doit s'assurer que les données traitées soient exactes, conformes à la réalité et complètes³.

En outre, elle a l'obligation de mettre en œuvre des moyens appropriés pour garantir, notamment, leur exactitude⁴ (droit d'accès, de rectification, etc, voir chapitre 4).

3.4. Sécurité

Par des mesures organisationnelles et techniques appropriées, la HEP-BEJUNE assure une sécurité adéquate des données par rapport au risque encouru. Elle prend toutes les mesures appropriées pour permettre d'éviter la violation de la sécurité des données.

En outre, elle veille à l'intégrité, à la disponibilité et à la confidentialité des données.⁵

3.5. Archivage et destruction (art. 24)

La HEP-BEJUNE ne conserve pas les données personnelles au-delà du temps nécessaire à leur traitement au vu des finalités déterminées.⁶

4. Droits de la personne concernée

4.1. Droit d'accès

Toute personne peut demander à la HEP-BEJUNE si elle traite des données la concernant⁷.

4.2. Droit de rectification

Toute personne qui a un intérêt légitime peut demander à la HEP-BEJUNE que ses données soient dans les meilleurs délais :

- a) Rectifiées ou corrigées ;
- b) Détruites ou effacées, si elles sont inutiles, périmées ou contraire au droit.⁸

4.3. Comment faire valoir ses droits ?

Toute personne concernée peut demander à faire valoir ses droits en s'adressant à support@hep-bejune.ch ou par courrier au Responsable du service informatique de la HEP-BEJUNE, Chemin de la Cibleterie 45, 2503 Bienne.

³ Art. 19, al. 1^{er} CPDT-JUNE

⁴ Art. 31 et 33 CPDT-JUNE

⁵ Art. 20 CPDT-JUNE

⁶ Art. 17, al.2 CDPT-JUNE

⁷ Art. 31 CPDT-JUNE

⁸ Art. 35, al. 1^{er} CDPT-JUNE